



>> Il est aujourd'hui nécessaire de réformer l'Administration européenne, qui se doit d'être un exemple de bonne gestion vis-à-vis de ses États membres et de leurs citoyens.

UNE UNION PAS SI BIEN GÉRÉE !

EUROPE : qu'est-ce qui coince ?

Avec des dépenses administratives proches de 9,6 Mds€, il est urgent que l'Union européenne fasse des économies, appliquant en cela les principes qu'elle entend promouvoir auprès des États membres.

D'une plongée dans les documents budgétaires européens, d'un accès difficile, il ressort que sur les 132,8 Mds€ de dépenses de l'Union européenne, les dépenses administratives affichées pour 2013 à 8,4 Mds€ correspondent à 6% du budget. Montant déjà élevé puisque l'UE n'a pas d'enseignants, d'administration fiscale... Selon nos investigations, les dépenses administra-

tives de l'UE seraient plus proches de 9,6 Mds€, les dépenses de fonctionnement des agences étant oubliées. Si une part de ces dépenses peut s'expliquer par le coût du multilinguisme induit par les vagues successives d'élargissement, cela n'explique pas tout. La fonction publique européenne compte aujourd'hui 55.000 agents, un nombre qui a augmenté ces dernières années, contribuant ainsi à l'augmentation des frais de rémunérations ou de fonction-

nement dans la dépense européenne. Il devient donc urgent que l'Europe soit plus efficace, plus transparente et applique les principes qu'elle entend promouvoir auprès des États membres. Traitement des agents, des commissaires européens, des parlementaires européens, régimes de pensions, modalités de paiement de l'impôt des agents et des parlementaires, place des agences, l'iFRAP soulève les questions que personne n'aborde.

Des dépenses à maîtriser

En 2013, sur un total de dépenses de 132,8 Mds€, la majorité du budget a été allouée à la politique agricole commune et au développement rural (44%) et la cohésion pour la croissance et l'emploi

+25% de fonctionnaires chaque année : un gâchis !

(33%). L'ensemble des dépenses de l'UE a continuellement augmenté sur la période 2007-2013 : +20,2 Mds€. Cela est dû à son élargissement mais pas uniquement. Les dépenses d'administration, qui s'élèvent à 8,4 Mds€, ont augmenté officiellement de 1,7 Md€ sur la même période. Le cadre financier pluriannuel 2014-2020 prévoit une augmentation de 2,5 Mds€ des dépenses de fonctionnement, soit un total de 69,6 Mds€ de dépenses pour les 7 années consécutives. Mais c'est sans compter les dépenses de personnel des agences de l'UE. Quand on additionne les dépenses de fonctionnement disséminées dans les agences de l'UE, on obtient non plus 8,4 Mds€ mais 9,6 Mds€, soit 1,2 Md€ de plus !

Le nombre d'agents est plus difficile à cerner qu'il n'y paraît : si les documents budgétaires indiquent 47.500 effectifs sur emplois permanents et temporaires, le vice-président de la Commission européenne, Maroš Šefčovič, indiquait dans un discours à l'Ena à Strasbourg en 2012 que 56.000 fonctionnaires travaillaient pour l'UE. Comment s'explique une telle différence ? Entre les agents contractuels, les agents à la Banque centrale européenne... la vérité serait donc plus proche des 60.000 agents. Le nombre exact de personnel travaillant pour la Commission est lui-même difficile à établir car la Commission européenne sous-traite un certain nombre de tâches.

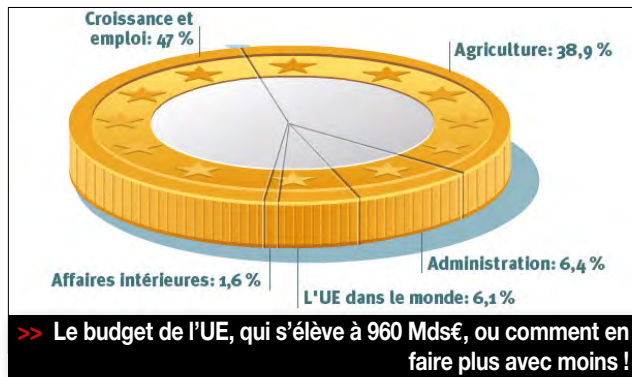
La croissance des effectifs de la fonction publique européenne semble suivre une dynamique propre (+25% depuis 2004), peu sensible aux nouvelles intégrations (qui concernent un accroissement de 20% de la population de l'Union représentant un accroissement de 5% de son PIB). Alors que des élargissements importants ont eu lieu en 2004 (avec 11 pays adhérents dont la Pologne), puis avec l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie (2007) et l'en-

trée de la Croatie (2013), l'évolution des effectifs n'apparaît pas corrélée à ces événements. En réalité, si l'on se concentre sur la période 2004-2013, on voit que ce sont surtout les effectifs des agences qui accélèrent (+169%, 163% si on utilise les chiffres communiqués par la Commission).

En 2012, malgré l'entrée en vigueur de la réforme Kinnock de maîtrise des dépenses, les effectifs globaux s'accroissent. Par exemple, alors que la cible de réduction des effectifs concernant les institutions (*stricto sensu*) aurait dû être de - 413 postes en 2013, la réduction n'a concerné que 309 postes. La problématique de la dynamique des personnels dans la fonction publique européenne et assimilée s'apparente assez largement à celle que la France connaît ces dernières années. La mise sous contrainte a obligé la Commission à privilégier des transferts massifs de postes vers les agences... qui sont maintenant amenées elles aussi à participer à l'effort. Loin des objectifs affichés de réduction de coût, les effectifs semblent en définitive peu maîtrisés. Ainsi, les effectifs totaux des agences ont augmenté, car les agents institutionnels ont été basculés sur les agences pour afficher des réductions dans le cadre de la réforme Kinnock et que leurs effectifs ont continué d'augmenter entre 2013 et 2014, alors que l'Union s'était engagée à les réduire de 500 ETP par an...

Avec 4,4 Mds€ en 2014 contre 4,5 Mds€ en 2009, l'ensemble des dépenses de personnel au sens large

L'ENSEMBLE DES DÉPENSES DE L'UE A CONTINUÉMENT AUGMENTÉ SUR LA PÉRIODE 2007-2013 : +20,2 Mds€.



>> Sans surprise, Jean-Claude Juncker, ancien Premier ministre luxembourgeois, a pris la présidence de la Commission européenne il y a quelques semaines. Il a promis de rendre l'Europe «plus concurrentielle» mais aussi plus sociale. Il a proposé un plan de relance de 300 Mds€ pour les 3 années à venir, sans pour autant remettre en question l'orthodoxie budgétaire dictée par le pacte de stabilité et de croissance.

parvient-elle à baisser d'environ 1% (-24,5 M€), malgré l'augmentation de 11% des dépenses de personnel des agents titulaires ou contractuels des différentes institutions européennes (hors BCE et institutions financières BEL...), et celle de 79% des dépenses de rémunération des membres des différentes institutions suite à la montée en puissance du traité de Lisbonne ont massivement augmenté (hors commission et SEAE). Seule une maîtrise inédite des crédits accordés aux dépenses liées (pensions, certaines indemnités...) baissent de 43%. Le pari est donc globalement tenu, bien que des disparités importantes soient perceptibles entre les crédits de personnel attribués aux différentes institutions. Il est probable que pour tenir les enveloppes à moyen terme, une nouvelle vague de rationalisation va être nécessaire et doit impacter directement le niveau des rémunérations ou jouer plus massivement sur les effectifs. Et ce, d'autant plus que les évolutions des rémunérations directes suivant les institutions présentent des tendances divergentes (voir graphique «Dépenses directes de personnel par institution en Mds€»).

Ces agents qui se la coulent douce !

Les dispositions de la réforme Kinnock

La réforme Kinnock en 2004 s'est traduite par un nouveau règlement financier, la création d'un comité de déontologie de la fonction publique et de codes de conduite, un nouveau statut du personnel, une réforme des rémunérations, un système de planification stratégique et l'instauration de processus de contrôle et d'évaluation permanent. La réforme Kinnock avait permis le gel des dépenses et la baisse des salaires pour les nouveaux fonctionnaires s'étalant de 20 à 30%. Ainsi, les nouveaux fonctionnaires recrutés débutent désormais

avec un traitement et un grade plus bas qu'auparavant. La réforme a aussi rendu plus strictes les perspectives de promotion des fonctionnaires.

La réforme Sefcovic de 2011

- Réduction du personnel des institutions de - 5% d'ici 2017 par rapport à 2012. La totalité des départs à la retraite ne sera pas remplacée, ce qui devrait permettre de réduire 500 postes par an, soit au total 2.500 postes.
- Modification de la méthode d'ajustement des salaires et des pensions, «fondée sur l'évolution du pouvoir

d'achat des fonctionnaires nationaux d'un panel de 10 États membres contre 8 actuellement».

- Le taux du prélèvement spécial est fixé à 6% de janvier 2014 au 31 décembre 2023.
- La durée de travail hebdomadaire passe de 37,5 heures à 40 heures sans compensation salariale.
- Modification de la pension. L'âge normal de départ à la retraite passerait ainsi de 63 à 65 ans, 66 ans pour les nouveaux fonctionnaires. L'âge de la retraite devrait, par ailleurs, être assoupli en permettant de continuer à travailler volontairement jusqu'à 67 ans.

- d'une allocation d'installation de 839 € pour une famille et de 497 € pour un célibataire ;
- de congés payés compris entre 24 et 30 jours ouvrables.

À noter que les fonctionnaires européens sont dispensés de payer la TVA lors de la première année d'installation. Donc un fonctionnaire marié, avec 2 enfants, échelon 8 (le 16^{ème} échelon étant le plus élevé) qui touche 7.030 € par mois émerge à 9.716 € bruts tous avantages confondus.

La lecture du budget des institutions de l'UE a permis de faire un point sur le montant total de la dépense des frais de mission (déplacements et représentations) des membres et des personnels pour chacune de ces institutions. Notons une forte dépense pour les hauts-commissaires européens : à titre d'exemple, le président de la Commission européenne, J.M Barroso, a effectué 66 déplacements en 2009, soit un coût total s'élevant à 697.000 €.

La rémunération des fonctionnaires européens

Selon l'article 62 du statut des fonctionnaires de l'Union européenne, «*le fonctionnaire a droit à la rémunération afférente à son grade et à son échelon du seul fait de sa nomination (...). Cette rémunération comprend un traitement de base, des allocations familiales et des indemnités*». Les rémunérations des fonctionnaires et des autres agents de l'Union européenne sont actualisées chaque année, en tenant compte de la politique économique et sociale de l'Union. Malgré la réforme Kinnock et même si certaines primes ont été supprimées ces dernières années (notam-

ment la prime de résidence), il existe toujours plus d'une dizaine d'indemnités et d'allocations en vigueur encore aujourd'hui : remboursement des frais de déménagement, des frais de voyage, prime de dépaysement... En outre, un fonctionnaire européen bénéficie :

- de la gratuité de l'école européenne pour les enfants ;
- d'une allocation familiale de 373 € par enfant et par mois jusqu'à 26 ans ;
- d'une allocation de naissance de l'ordre de 198 € à chaque enfant ;
- d'une allocation foyer de 170 € par mois majorés de 2% du traitement de base I ;
- d'une allocation scolaire de 253 € par enfant et par mois ;

Le mode d'imposition

Les fonctionnaires européens, considérés comme des fonctionnaires internationaux, ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu dans leur État de résidence fiscale. Néanmoins, ils paient un impôt sur le revenu, contrairement aux fonctionnaires travaillant dans les organisations internationales, telles que l'ONU, l'Unesco, ou encore les agents diplomatiques des pays. Cet impôt, prélevé à la source, est progressif : de 8 jusqu'à 45%, sur 14 tranches. Les revenus supérieurs à 83.260 € sont imposés à 45%. Mais à côté de cette imposition communautaire, un nouveau prélèvement a vu le jour en 2004 sous la dénomination de «prélèvement spécial». Ce prélèvement fut instauré pour une durée limitée, sa période d'existence devait aller du 1^{er} mai 2004 jusqu'au 31 décembre 2012, et son taux était initialement de 2,5% pour arriver à un taux de 5,5% en 2012. Mais, comme un prélèvement une fois instauré est rarement supprimé, le législateur européen l'a renommé prélèvement de solidarité puis a modulé son taux, passant 5,5 à 6% et a repoussé son existence jusqu'au

Des effectifs de plus en plus pléthoriques : + 1.232 !

Effectifs permanents		Agents contractuels		Experts nationaux détachés		Total (ETP)	
Exécuté 2012	Plafond 2013	Exécuté 2012	Plafond 2013	Exécuté 2012	Plafond 2013	Exécuté 2012	Plafond 2013
4.854	5.115	1.081	1.116	389,5	388,5	6.328,5	6.619,5
Exécuté 2013	Plafond 2014	Exécuté 2013	Plafond 2014	Exécuté 2013	Plafond 2014	Exécuté 2013	Plafond 2014
6.050	5.996	1.110	1.161	395,5	403,5	7.555,5	7.560,5

UN FONCTIONNAIRE MARIÉ, AVEC 2 ENFANTS, ÉCHELON 8 QUI TOUCHE 7.030 €/MOIS ÉMARGE À 9.716 € BRUTS TOUTS AVANTAGES CONFONDUS.

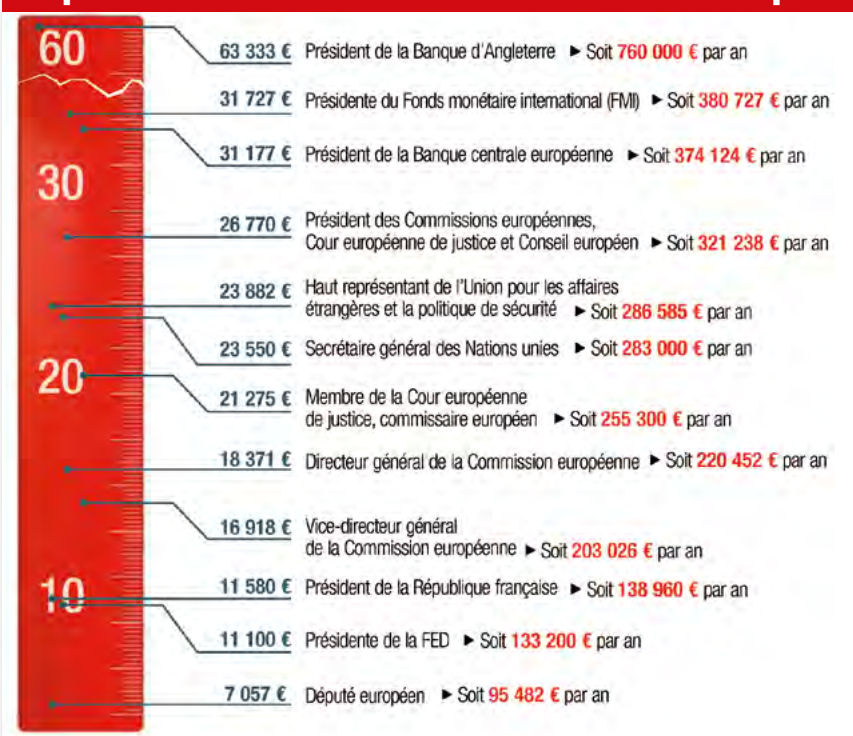
31 décembre 2023.

Cependant, l'assiette imposable exclut les sommes et indemnités, forfaitaires ou non, représentant la compensation de charges supportées en raison des fonctions exercées, mais également les prestations et allocations sociales, regroupant en outre les allocations familiales. L'ensemble des impôts collectés à l'égard des fonctionnaires européens représente une recette de 688 € allouée au budget de l'Union, ce qui représente un montant moyen d'impôt de 12.500 € par agent, le taux moyen d'imposition des fonctionnaires européens est aux alentours de 18%. Ce taux d'imposition reste significatif. Toutefois, il demeure que l'assiette d'imposition des fonctionnaires et notamment des hauts fonctionnaires est avantageuse car une part significative de leur salaire est versée sous forme d'indemnité (heures supplémentaires, prime d'éloignement de 16% de leur pays d'origine sauf pour les Belges). Un agent public de la Commission gagnant 4.243,55 € par mois (correspondant à l'échelon 6, le niveau auquel se fait la plupart des embauches) est imposé à hauteur de 6.723 €, soit 560 € par mois, alors qu'un fonctionnaire français pour un traitement d'un montant similaire est imposé à hauteur de 9.600 €, soit 800 € par mois, auquel il faut ajouter 4.073 € de CSG.

Incontestablement, la fonction publique européenne est une fonction publique de carrière. C'est pourquoi l'iFRAP propose de :

- rendre le paiement de la TVA obligatoire lors de la première année d'installation des fonctionnaires européens ;
- réduire l'âge limite de l'attribution de l'allocation familiale (373 €) par enfant et par mois jusqu'à 26 ans à l'âge de 18 ans ;
- modifier le système d'imposition des agents publics de l'Union européenne en rendant toutes les primes de dépaysement et celles liées à la situation de

Les plus hautes rémunérations des fonctionnaires européens



famille imposables ;
- rendre obligatoire l'imposition sur le revenu des fonctionnaires européens en prenant pour base le taux d'impôt légal de leur pays d'origine.

Le système des pensions

Les États membres de l'Union européenne sont aujourd'hui tous frappés par des difficultés budgétaires et économiques dont l'enjeu des retraites les concerne tous. Les pensions des personnels de l'Union européenne restent à la charge du budget communautaire. Elles sont aujourd'hui élevées et vont tendre à augmenter de manière considérable durant les années à venir. Les fonctionnaires européens sont aussi soumis à des cotisations, qui représentent 11,6% actuellement et vont passer à 15%. Les cotisations retraites actuelles des fonctionnaires représentent un tiers du coût.

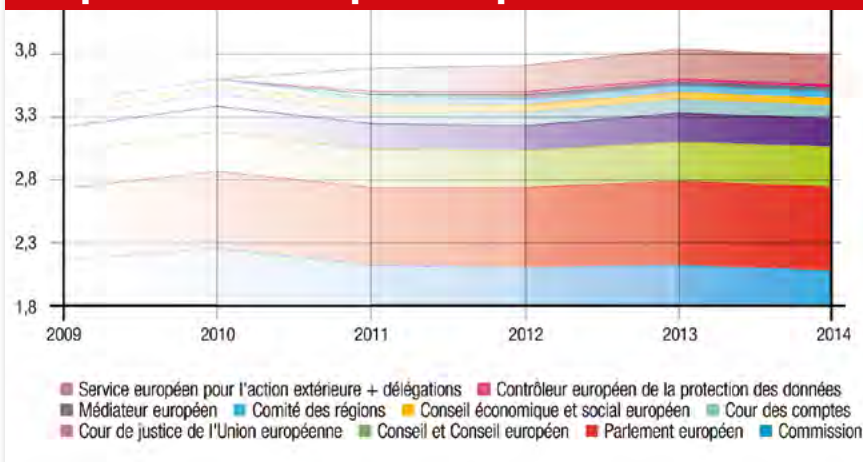
Une révision du régime des pensions des personnels de l'Union européenne a été demandée en 2011 par 8 des États membres à la Commission : revoir l'âge de la retraite, le taux d'accumulation annuel, la base de calcul de la pension...

Cela dans le but d'éviter un accroissement trop important de la charge budgétaire des pensions. Dans un rapport de 2010, la Commission met en exergue l'augmentation du nombre de pensionnés passant de 17.500 en 2010 à 36.500 d'ici 2059. Cela est notamment dû aux derniers élargissements de l'Union européenne, ainsi qu'à l'allongement de la durée de vie. Le coût annuel des pensions est aujourd'hui de 1,4 Md€ et la Commission estime qu'il se situera à 2,4 Mds€ par an en 2045.

La place des agences

Comme l'a souligné le sénateur Marc Massion, les dépenses liées aux agences européennes, au nombre de 52, ne sont pas retracées dans les dépenses administratives du budget de l'UE. On peut donc les retracer à partir du document «Programmation des ressources humaines et financières destinées aux organismes décentralisés pour 2014-2020». Il est indiqué qu'au total, celles-ci percevront sur la période 2014-2020 : 6.492,2 M€ de subvention de l'Union européenne, soit 927 M€ en moyenne

Dépenses directes de personnel par institution en Mds€



par an. Une hausse de 19% par rapport à la dernière contribution 2013.

Dans un précédent rapport d'information consacré aux agences européennes, le sénateur Badré s'était interrogé sur leur fonctionnement et leur multiplication. Même si son rapport date un peu (2009), un certain nombre des remarques qu'il soulevait demeurent. Tout d'abord, leur multiplication : de 12 dans les années 2000, elles sont maintenant 52 et leur poids combiné dans le budget européen est passé de 95 à 775 M€. Dans son rapport, le sénateur évoque comme causes de cette inflation l'accroissement progressif des compétences de l'Union européenne mais aussi les élargissements successifs, chaque État membre revendiquant son agence. On constate que ce foisonnement conduit parfois à des recoupements de compétences : ainsi, la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie

et de travail (Eurofound) et l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA), respectivement implantées à Dublin et Bilbao, et aux domaines de compétences très proches. Par ailleurs, un certain nombre de ces agences coexistent avec des agences nationales exerçant sur le même champ de compétences, nécessitant une concertation accrue.

Cependant, il faut bien dire que dans les agences qui voient aujourd'hui leurs budgets renforcés, ce sont sur-

POUR 2014-2020, LES AGENCES EUROPÉENNES PERCEVRONT 6,492,2 M€ DE SUBVENTION, SOIT 927 M€ PAR AN, EN HAUSSE DE 19%.

tout celles qui interviennent sur les questions de sécurité et de citoyenneté (dépense 3 du budget européen) qui sont le mieux dotées : Frontex (agence de coopération pour le contrôle aux frontières de l'Europe) et Europol Office européen de soutien aux demandes d'asile (EASO). Sur ce sujet, on relève la remarque judicieuse de l'eurodéputée allemande Ingeborg Gräßle : «*Vouloir gérer des bateaux militaires et des gardes-côtes le long des côtes maltaises depuis Varsovie, c'est tout de même un drôle de choix*», à propos de l'installation du siège de Frontex dans la capitale polonaise alors que la majorité des clandestins qui parviennent chaque année à gagner l'Europe transite par les pays méditer-

ranéens. Il est donc nécessaire de revoir à la fois le nombre et l'implantation des agences, envisager des regroupements et s'appuyer en tout état de cause avec les agences nationales opérant sur les mêmes domaines d'expertise. Il faut aussi renforcer les procédures d'évaluation dont la Cour des comptes européenne a montré qu'elles n'étaient pas suffisamment poussées.

L'indemnisation des députés européens

Pour les eurodéputés, le traitement est aussi très attractif. En effet, avant 2009, les eurodéputés étaient payés par leur Parlement national. Les rémunérations pouvaient donc être très disparates d'un pays européen à un autre (par exemple, un Italien pouvait gagner environ 11.000 € alors que son voisin bulgare recevait environ 1.000 €). Cependant, un eurodéputé reçoit désormais une rémunération mensuelle de 8.020 € avant imposition. Cette somme est payée par le budget du Parlement européen, quelle que soit la nationalité du député européen. Même si les eurodéputés paient aussi l'impôt européen ainsi que des cotisations avec un prélèvement à la source (en réalité quasi indolore), ces derniers sont très avantagés et reçoivent nombre d'indemnités :

- une indemnité de frais généraux s'élevant à 4.299 € par mois, permettant de financer les outils administratifs ;
- une somme d'environ 304 € pour leur présence aux réunions des organes dont le parlementaire est membre ;
- les remboursements de frais de voyage plafonnés à 4.243 € ;
- une enveloppe leur est aussi attribuée chaque mois couvrant la rémunération des assistants parlementaires européens. Cette enveloppe s'élevant à 21.209 € par eurodéputé.

Les eurodéputés sont imposés comme l'ensemble des contribuables de l'Union européenne, cependant cette imposition se révèle un peu particulière. Ils subissent une imposition de leur indemnité de parlementaire à l'impôt européen. Ensuite, les États membres

L'iFRAP : une incroyable boîte à idées pour le pouvoir

La Fondation iFRAP a été reconnue d'utilité publique en 2009. Financée uniquement sur fonds privés, elle a pour but d'effectuer des études et des recherches scientifiques sur l'efficacité des politiques publiques, notamment celles visant le développement économique.

Fondation iFRAP - 5, rue Cadet
75009 PARIS - www.ifrap.org

qui le souhaitent peuvent imposer leurs parlementaires européens à concurrence de la rémunération restante. La France, comme beaucoup d'autres, impose à l'IR la rémunération complémentaire et assujettit par ailleurs la totalité des rémunérations perçues, y compris les indemnités complémentaires (dont l'indemnité de présentisme) hors frais d'élu à la CSG et à la CRDS. Les indemnités de frais généraux de 4.299 € par mois et les remboursements de frais de voyage pour un maximum de 4.243 € ne sont donc ni assujettis à l'IR ni à la CSG/CRDS. L'imposition est effectuée déduction faite de l'imposition européenne, afin de neutraliser toute double imposition.

Il semble donc important d'instaurer, en parallèle de l'indemnité de présence, un malus de présence du même montant pour chaque réunion non assistée ; d'accroître la transparence en publiant le détail de l'enveloppe reçue par les eurodéputés avec le montant alloué pour chaque bénéficiaire ; de rendre obligatoire l'imposition sur le revenu des eurodéputés en prenant pour base le taux d'impôt légal intégralement dans leur pays d'origine, y compris leurs frais de mandat et leurs frais de déplacement.

Réformer l'UE

Il est aujourd'hui nécessaire de réformer l'Administration européenne, qui se doit d'être un exemple de bonne gestion vis-à-vis de ses États membres et de leurs citoyens. Les raisons de son coût peuvent certes s'expliquer en partie par le multilinguisme, le travail croisé entre des membres divers, la présence de nombreux fonctionnaires de catégorie A... Toutefois, les coûts réels sont bien plus élevés du fait du coût de personnels dans des contrats de sous-traitance établi par la Commission. Au total, les surcoûts de la fonction publique européenne sont révélateurs de la faiblesse du contrôle des États, et de la puissance d'une Administration centrale investie d'une mission supérieure, avec des privilèges

**QUELQUE 56.000
FONCTIONNAIRES
TRAVAILLAIENT
POUR L'UE.**

en proportion. C'est pourquoi l'iFRAP propose 10 mesures :

- redonner plus de pouvoir aux différentes Cours des comptes des pays les plus importants de l'UE (France, Italie, Grande-Bretagne, Allemagne, Espagne...), afin de vraiment auditer les comptes de l'UE ;
- supprimer la migration mensuelle entre le Parlement de Strasbourg et le Parlement de Bruxelles, pour une économie de 18 M€ ;
- modifier le système d'imposition des agents de l'UE en rendant toutes les primes de dépaysement et celles liées à la situation de famille imposables ;
- rendre les agents de l'UE imposables dans leur pays d'origine y compris les frais de mandats et les frais de transports pour les députés européens et les eurodéputés ;
- faire cotiser pour leur retraite les hauts postes des institutions européennes (commissaires, juges, avocats généraux et greffiers) ;
- accroître la transparence en publiant le détail de l'enveloppe (frais d'assistance parlementaire) et l'indemnité de frais généraux (équivalent de l'IRFM) reçue par les eurodéputés avec le montant alloué pour chaque bénéficiaire ou chaque poste de dépense (sur le modèle

Strasbourg et Bruxelles, la gabegie des deux Parlements

L'autre source d'économies, c'est la coexistence de deux

Parlements européens. On avait à l'origine un seul Parlement européen se situant à Strasbourg, symbolisant la réconciliation des Nations. Dans un second temps, apparaît la création d'un deuxième Parlement à Bruxelles. Le coût annuel des infrastructures du Parlement de Strasbourg est de 33,5 M€ auquel

s'ajoute l'organisation des 12 sessions à Strasbourg pour un coût opérationnel



de 89,3 M€, soit au total 122,8 M€. Le reste du temps, les eurodéputés se réunissent

à l'Espace Léopold à Bruxelles, au sein des 20 Commissions parlementaires ou à l'occasion de mini-sessions. Ce sont donc des milliers de personnes qui déménagent pour 4 jours par mois, quasiment tous les mois de l'année. À l'heure où tous les pays cherchent à rationaliser leur organisation administrative, un éclatement du Parlement européen semble irrationnel.

britannique) ;

- accroître la transparence des documents budgétaires européens, publier tous les ans un rapport spécial sur les dépenses de fonctionnement, la masse salariale, le nombre d'agents total (y compris contractuels des agences de l'UE) et un bilan social ;
- imposer un plafond limitatif des effectifs travaillant dans les institutions européennes, y compris contractuels, et s'engager à faire décroître l'ensemble (55.000) à 45.000 agents tous statuts confondus. Soit un prolongement de la réforme Kinnock pendant 5 années supplémentaires ;
- réduire le nombre de commissaires en passant de 28 à 20 ;
- simplifier l'évolution de la rémunération des fonctionnaires européens en lui faisant suivre la plus faible des deux valeurs suivantes : la croissance de la zone euro ou l'inflation de cette même zone.

Une meilleure transparence et une meilleure lisibilité afin d'améliorer la légitimité de l'Union et aussi de limiter l'euroscepticisme, qui plus est dans une situation de crise économique, semblent plus que jamais nécessaires. Au moment où l'on parle d'ouvertures des données publiques, est-il cohérent qu'aucun bilan social ne soit disponible au sujet des agents européens ? ●

L'iFRAP avec Stéphanie Harand